



# GROUPE D'ETUDE DU MEROU

Extrait du compte rendu de l'Assemblée générale 2023

## Des suivis à la reconduction des « moratoires » : exemple de la Côte Bleue

Eric Charbonnel

### Suivi de l'effet moratoire

Le suivi de l'effet moratoire sur les mérours et le corb a été mis en place en 2015 sur la Côte Bleue, qui fait partie des 4 sites pilotes de suivi de l'Etat à l'échelle de la façade de la Méditerranée française

suivi piloté par OFB/DIRMavec l'appui du laboratoire Ecoseas Univ. Côte d'Azur et CNRS.

Entre 2015 et 2023, 4 campagnes de suivis ont été réalisées par le PMCB, avec 2 séries de comptages en plongée par campagne tous les 2 ans au niveau de 4 sites sur la Côte Bleue, tous hors réserve. Les suivis successifs montrent la montée en charge progressive des mérours et des corbs que l'on peut probablement attribuer à un « effet moratoire », même si les effectifs des 2 espèces restent globalement très faibles. En 2015, 14 mérours bruns et 3 corbs avaient été inventoriés par le PMCB. Lors du dernier retour effectué en 2022 2023, le PMCB a inventorié un total de 27 mérours et 30 corbs.

### Suivi par la méthode de l'indice poisson

L'évaluation de l'état des peuplements de poissons sur la Côte Bleue en 2016 et 2020 par la méthode de l'indice poisson consiste en un comptage au temps, le long de parcours aléatoire de 3 minutes, répétés 30 fois par site. Sur la Côte Bleue, 11 sites d'inventaires sont suivis, soit 15,2 kilomètres parcourus en plongée, soit 7,6 hectares. Au total, 14.957 poissons ont été dénombrés, dont seulement 5 mérours (0,03%) et 4 corbs (0,026% de l'effectif total) hors réserve.

Face à la rareté des effectifs dans ces suivis, le Conseil Scientifique et le Comité Syndical du Parc Marine de la Côte Bleue ont formulé une délibération unanimement favorable à la reconduction des moratoires de protection des mérours et du corb et préconisent *a minima* que ce soit pour une durée de 10 ans, **à défaut d'être pérennisés**